

## Communiqué de presse

### La commune de Tartempion met en place le CarSharing de Mobility

La mobilité moderne a un nom: CarSharing de Mobility. Il s'agit d'une solution intermédiaire entre la possession ou non d'un véhicule, qu'il s'agisse d'une première ou d'une seconde voiture. Le fonctionnement du système est très simple: on choisit un véhicule, on effectue sa réservation 24 heures sur 24, on prend possession du véhicule sur son emplacement et on l'utilise en combinaison avec les transports publics.

De plus en plus de personnes (déjà plus de 58 500 clients, particuliers ou entreprises) découvrent les avantages de la mobilité combinée grâce à une utilisation intelligente et avantageuse des transports individuels et publics. Mobilité combinée signifie que les longs trajets sont effectués en train et les petits trajets en bus, en tram ou en vélo, avec en complément, pour les déplacements en dehors du réseau et des horaires des transports publics, le véhicule de Mobility. C'est pourquoi des partenariats avec les CFF ainsi qu'avec 13 autres communautés tarifaires régionales de transports publics – notamment la communauté de trafic zurichoise – existent depuis 1998. Ils permettent aux clients de Mobility d'utiliser un réseau dense de mobilité combinée à des conditions préférentielles.

#### Le CarSharing à Tartempion et dans le village voisin

Les habitants de Tartempion et du village voisin peuvent disposer des voitures stationnées près des mairies des deux communes ainsi que de 1750 véhicules supplémentaires sur l'ensemble du territoire, notamment aussi dans la petite ville de X, où ils disposent d'une flotte variée, adaptée aux besoins les plus divers.

#### Rouler tout simplement...

En étant sociétaire de Mobility, le système est très simple: dès que l'on projette un déplacement, on cherche la voiture qui convient à la station appropriée. On peut faire sa réservation 24 heures sur 24 par le biais de la centrale d'appel, du système de réservation automatique (ARS) ou par Internet. Arrivé à la station, le conducteur prend possession de la voiture en l'ouvrant à l'aide de sa carte personnelle Mobility et démarre. Suivant le montant facturé, les clients reçoivent une facture mensuelle ou bimestrielle. Pour de plus amples renseignements, contacter le responsable de Mobility dans la commune de Tartempion, Monsieur André Trucmuche, Tartempion (Tél. ou E-mail) ou directement CarSharing Mobility Suisse (Tél. 0848 824 812 / <http://www.mobility.ch>).